



# Compte Rendu de la réunion publique Spécial salle des Fêtes

Jeudi 9 juin 2011 salle de Vic

---

40/50 personnes présentes dont principalement des riverains, 3 élus de la majorité (MM. Lemarié, Prini et Massardy) et 2 élus d'opposition.

## - Equipements en projet :

**Tennis** : Projet de transfert des Tennis de Plaine-Haute à Rabaudy (4 courts couverts + 6 extérieurs)

**Complexe nautique** : projet de transfert de la piscine de Plaine-Haute à Rabaudy (près de la salle des Fêtes). Possibilité de mutualiser cet équipement avec autres communes. Pour l'instant, projet suspendu pour des questions de budgets (mais mission d'étude lancée en février 2011)

**Resto-Guinguette** : projet d'espace de restauration sur le parc (situé pour l'instant en fond de parc au bord du lac)

## - La salle des Fêtes :

### Présentation des espaces intérieurs et extérieurs :

1 grande salle divisible en 2 espaces équipés d'un office chacun. Grand hall d'accueil. Equipements extérieurs non prévus dans le budget initial. Sous-dimensionnement du parking : prévu 150 places → 500 nécessaires. Projet de réaliser parkings en épi des 2 côtés du bd des Campagnols au droit des résidences Moné Decroix et Semivalhe. Stationnement sauvage à prévoir.

### Programme des manifestations prévues :

A Noter qu'en plus des manifestations classiques prévues dans une salle des fêtes sont prévus des concerts de musique amplifiée, des salons, expos, conventions.

**Conclusion** : la salle des fêtes, par le fait qu'elle disposera de 2 salles, pourra proposer une double programmation, programmation étendue par les animations professionnelles (salons, expos,...).

### Question : *quelles sont les justifications du projet ?*

*Outre la vétusté et l'inadéquation des salles actuelles, une raison majeure est la nécessité de récupérer le foncier pour l'extension de l'usine Coca Cola et le lancement de la ZAC d'habitat du Centre.*

**Localisation du projet** : lors de la réunion publique du 11 mai, la localisation a été actée entre boulevard des Campagnols et plan d'eau (sans positionnement précis). Pour la plupart des participants à cette réunion, le projet n'était pas discutable. Suite à la réunion du 16 mai entre ARGB et Maire + élus de quartier, a été acté l'étude du positionnement de la salle des fêtes à la place des Tennis.

## - L'historique du projet

Ce projet n'a pas été programmé dans le PLU de 2008. Malgré des annonces à partir de 2009, il n'a jamais fait l'objet de concertation :

- Non débattu au niveau communal
- Non débattu en Conseil de quartier
- Refus de mise à l'ordre du jour du Conseil de quartier du 17 mai (alors que présenté le 11 en réunion publique)

**Question aux élus présents : quel est le degré d'urgence du projet en terme de planification ?**

*N'ont pas les éléments de réponse.*

D'après nos infos, la volonté de limiter le budget à 2,1 M€ trahit la volonté de réduire les délais de procédure de marchés, ce qui prouverait que le projet doit être lancé rapidement.

## - Les risques du projet

### **Nuisances sonores :**

Le premier risque de nuisances d'une salle des fêtes est le parking, en fin de soirée. Il est préconisé de l'éloigner le plus des habitations. Pour l'instant, il est plutôt prévu à proximité.

La salle des fêtes, même si elle doit répondre à des normes d'isolation phonique, peut induire des nuisances l'été par exemple, lorsque les portes restent ouvertes (chaleur). La réglementation encadre ces nuisances qui doivent être limitées (par rapport à la référence du niveau de bruit existant avant la construction).

Pour info, 300 logements sont concernés en premier lieu par ces nuisances. Les traitements anti-bruit possibles (végétation, talus) seront inefficaces pour les logements collectifs proches (R+4).

### **Concentration des manifestations :**

Cette salle des fêtes va remplacer les 2 actuelles avec une capacité totale plus importante (1000 personnes maximum). Si l'on prend en compte l'extension du périmètre des animations possibles, on prend le risque de concentrer en un seul point la programmation festive de la commune.

### **Problèmes de circulation et stationnement :**

Renforcement du trafic automobile sur un secteur résidentiel déjà soumis au transit extérieur à Castanet. En plus, le sous-dimensionnement du parking (déficit de 200 places minimum ) va générer du stationnement sauvage sur les voies et espaces privés voisins.

La solution de navettes à partir des stades proposée par la Mairie, outre qu'elle sera difficilement applicable, ne supprimera pas complètement le stationnement sauvage.

### **Sécurité des personnes :**

La proximité du plan d'eau induit un risque important de noyade (surtout pour des jeunes enfants). La sécurisation obligatoire du bâtiment nécessitera une clôture autour de la salle des Fêtes

### **Défaut de concertation :**

La sous-évaluation des nuisances, conséquence du défaut de concertation avec les riverains aura pour conséquences des recours individuels des riverains pour tapage nocturne. Il est rappelé que le Maire est le garant de la tranquillité publique (article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le risque est d'aboutir au final à une décision de justice ordonnant la fermeture de l'équipement au-delà de 22h, ce qui conduirait à une sous-utilisation de l'équipement. Il est important de ne pas en arriver là, pour les finances communales et pour les usagers potentiels de cet équipement.

**Conclusion :** les risques énoncés sont la preuve que ce projet est inadapté à l'environnement d'habitat actuel du secteur. Les bonnes pratiques d'urbanisme préconisent d'isoler les salles de fêtes des habitations au moyen d'espaces tampon (distance, végétal, talus,..) qui vont réduire les nuisances sonores et permettre une utilisation non conflictuelle de la salle des fêtes..

## - Les alternatives

L'étude de l'implantation de la salle des fêtes à la place des tennis a été confirmée par les élus présents.

D'autres solutions ont été évoquées :

- Implantation en fond de parc près du théâtre de verdure : solution cohérente, pouvant créer un espace d'animation couvert/plein air ; problème de réseau inexistant à créer (coût supplémentaire)
- Rénovation de la maison Lautard (près du Mas de Canelles) : cohérence avec les équipements hôteliers prévus ; solution pérenne de rénovation du bâtiment ancien ; coûts de rénovation importants + avis des Bâtiments de France (solution évoquée en Conseil de quartier 2010)
- Implantation sur terrain disponible du secteur sportif (près terrains sportifs, près Intermarché, sur emprise déviation,...) ; nécessite d'étudier tous les emplacements possibles ; possibilité de mutualiser les parkings entre plusieurs équipements

**Question aux élus présents : pensez-vous que l'emplacement actuel est le meilleur endroit pour implanter une salle des fêtes ?**

*Pas de réponse affirmative, donc réponse négative. Il est fait référence à un problème de civisme quant aux nuisances inhérentes à ces équipements. Mais c'est oublier que chacun peut être amené involontairement à faire du bruit en participant à une animation festive et qu'il sera impossible de maîtriser les dérives.*

**Question aux élus présents : êtes-vous favorable à organiser une nouvelle réunion pour étudier les différents alternatives ?**

*D'accord sur le principe ; mais doivent faire valider le principe (Maire, Conseil municipal ?)*

## - Les actions à mener

Le projet est encore en phase d'élaboration. Il est encore temps de faire état des problèmes qu'il va engendrer pour l'ensemble des riverains. Chacun doit se mobiliser, et l'expérience montre que des actions individuelles motivées et fédérées dans un cadre collectif ont des chances d'être entendues.

Les actions à mener peuvent être :

- Individuelles : suite à cette réunion, chacun demandera un rendez-vous avec le Maire ou lui enverra une lettre à partir des différents arguments présentés (une synthèse de ces arguments à été distribuée et est disponible sous forme numérique).
- Collectives : les associations de propriétaires ou locataires de résidences ou lotissements doivent mener le même type d'actions.
- Fédérées : l'ARGB assurera la communication entre les habitants du quartier et avec le Conseil de quartier ; elle relancera la Mairie pour l'organisation de la réunion de travail sur les solutions alternatives.

**Important** : chaque action individuelle ou collective devra être communiquée à l'ARGB de préférence par mail ([contact@argb.fr](mailto:contact@argb.fr)) ou par courrier (10, rue de la Petite Reine – 311320 CASTANET) qui pourra ainsi assurer un suivi de ces actions.

**Pièces jointes à ce compte-rendu :**

- la présentation exposée en réunion
- la synthèse des arguments distribuée en réunion